



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION n° : 2022/039

Réunion du 8 juin 2022 à 19h00
sous la Présidence de M. Yann DUGARD, Maire.

Date de convocation :	31 mai 22	Nombre de Conseillers :
		En exercice : 29
Date d'affichage :	31 mai 22	Présents : 19
		Votants : 27

Présents à l'ouverture de séance : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Geneviève COSSON, M. Frédéric COUVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, Mme Valentine DION, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme Nadège LAMPSON, M. Christophe LEBON, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN et M. Hubert RENOLLET.

Excusés avec pouvoir de vote : Mme Séverine CHERDON ayant donné pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON, M. Pascal COSSON, ayant donné pouvoir de vote à M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Barbara CORNEVIN-CORDONNIER, ayant donné pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON, M. Marc DESGEORGES, ayant donné pouvoir de vote à Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Jean DUCASTEL, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude BERGERY, M. Benoit LAIES ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude BERGERY, Mme Patricia LESUEUR, ayant donné pouvoir à M. Yann DUGARD et Mme Magalie ROGER, ayant donné pouvoir à M. Yann DUGARD.

Secrétaire de séance : M. Hubert RENOLLET

Objet : Approbation du règlement intérieur d'un tiers lieu

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la commune est propriétaire d'un immeuble situé 4 Rue de l'Agriculture 08400 VOUZIERS ;

Considérant que des espaces situés au 1^{er} étage de cet immeuble sont destinés à devenir un tiers-lieu ;

Sur proposition de la commission patrimoine du 3 mai 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

- De VALIDER le contrat de prestation de services tel que figurant en annexe.

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication ou notification le :

- De VALIDER les tarifs :

	Espace partagé	Bureau individuel
Demi-journée	5 €	8 €
Journée	8 €	15 €
Semaine	30 €	50 €
Mois	90 €	150 €

- D'AUTORISER la gratuité pour les étudiants.

- D'AUTORISER LE Maire à signer tous les actes à venir.

- PREND ACTE qu'un nom sera défini pour cet espace lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Fait en mairie le
Le Maire,
Yann DUGARD

